

# MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2019



N° d'épreuve FFM	615
Club	C0831 - MOTO CLUB SAINT THIBERYEN
Date	DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2019
Lieu	SAINT-THIBERY (34)
Organisateur technique	078853 - M CARRIER JOEL
Email	<a href="mailto:motoclubsthibery@laposte.net">motoclubsthibery@laposte.net</a>
Téléphone	06 08 89 41 53

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2019 de la Commission Motocross de la LMOC, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Règlement 2019 : <https://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2019/>

## ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## ARTICLE 2 OFFICIELS

FONCTION	OFFICIEL	DESIGNE PAR
Directeur de course	004232 M BOFILL DIDIER	<input type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input checked="" type="checkbox"/> Club
Président du Jury	041127 - M MASSET ARNAUD	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Membre du Jury	040111 - M FRANCOIS MICKAEL	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Membre du Jury	103417 - M TERRASSON JOEL	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Commissaire technique responsable	033880 - M MATTHAEI PATRICK	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Commissaire technique	253528 - M BAYLE PHILIPPE	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Commissaire technique	136926 - Mme MATTHAEI JOSETTE	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Responsable du chronométrage	009879 - Mme FABIEN DANIELE	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Chronométrateur	191524 - Mme REY LILIANE	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Responsables des transpondeurs	310414 - Mme CASTAN ANNIE	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Responsables des transpondeurs	009880 - M FABIEN PIERRE	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club

## ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions :

<https://ffm.engage-sports.com/>

Tarifs Motocross :

42€ (32€ en 65cc et 50cc)

Tarifs Prairie :

45€ (34€ en 65cc et 50cc)

Majoration de 20€ à partir de J-15. La location du transpondeur (5€) est incluse. Ne pas oublier de prévoir un chèque de caution de 200€.

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Méditerranée MX1	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- de 151cc à 500cc 2T et de 251cc à 650cc 4T
Championnat Méditerranée MX 250cc 4T	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- 250 cc 4T
Championnat Méditerranée MX 125cc 2T (Junior & Senior)	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- 125cc 2T
Championnat Méditerranée MX 85cc (-12 ans & +12 ans)	Age ----- de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- 85cc
Trophée Méditerranée MX Vétéran	Age ----- de 38 à 49 ans (NCO) Cylindrée --- 144cc mini
Trophée Méditerranée MX Super Vétéran	Age ----- 50 ans mini (NCO) Cylindrée --- 144cc mini
Trophée Méditerranée MX Féminin	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T)



# MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2019

## ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LIA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :  NON  OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

## ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical	DOCTEUR MICHEL ROMIEU		
Nombre de secouristes (hors ambulanciers)	8	Nombre d'ambulances	2
Hôpital le plus proche	BEZIERS (34)	Temps de trajet (en min)	20 min

## ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

ACCES				CARACTERISTIQUES		
Nom du site	Domaine de la Vière			Longueur du circuit	1 600 m	
Adresse	34630 Saint-Thibéry			Largeur mini de la piste	5 m	
CAPACITES				Largeur de la grille	36 m	
Moto	En essais	54	En manche	45	Longueur de la ligne droite de départ	115 m
Quad / Sidecar	En essais	NC	En manche	NC	Nombre de commissaires de piste	14

*Rappel* : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement. En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

### VISA DU MOTO-CLUB

Date : 20/07/2019

seu le 29/07/2019


### VISA DE LA LIGUE

Date : Pe 02/08/2019

### VISA DE LA FFM

Date : 19/08/2019

Numéro : 19/0821

 **MOTO CLUB SAINT THIBÉRY** Domaine de la Vière  
34630 Saint Thibéry

Email : motoclubsthibery@laposte.net  
06 09 88 70 74

pe Coy ABADIE



# MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2019

## MOTOCROSS DU MOTO-CLUB ST-THIBERYEN

Horaires du dimanche 22 septembre 2019

Samedi 21 septembre de 15h à 19h : contrôles administratifs et techniques

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
<b>7h00</b>	<b>8h30</b>	<b>Contrôles administratifs Contrôles techniques</b>	<b>Toutes</b>	<b>1h30</b>
8h30	8h45	Tests de départs (5 min) Essais libres (10 min)	Championnat Méditerranée MX1	15'
8h50	9h05	Tests de départs (5 min) Essais libres (10 min)	Championnat Méditerranée 250cc 4T	15'
9h10	9h25	Tests de départs (5 min) Essais libres (10 min)	Championnat Méditerranée 125cc	15'
9h30	9h45	Tests de départs (5 min) Essais libres (10 min)	Trophée Méditerranée Vétéran, Super Vétéran & Féminin	15'
9h50	10h05	Tests de départs (5 min) Essais libres (10 min)	Championnat Méditerranée 85cc	15'
10h10	10h25	Essais chronométrés	Championnat Méditerranée MX1	15'
10h30	10h45	Essais chronométrés	Championnat Méditerranée 250cc 4T	15'
10h50	11h05	Essais chronométrés	Championnat Méditerranée 125cc	15'
11h10	11h25	Essais chronométrés	Trophée Méditerranée Vétéran, Super Vétéran & Féminin	15'
11h30	11h45	Essais chronométrés	Championnat Méditerranée 85cc	15'
<b>11h50</b>	<b>13h25</b>	<b>Repas (1h35)</b>		
13h30	13h55	Manche 1	Championnat Méditerranée MX1	20' + 1T
14h00	14h25	Manche 1	Championnat Méditerranée 250cc 4T	20' + 1T
14h30	14h55	Manche 1	Championnat Méditerranée 125cc	20' + 1T
15h00	15h20	Manche 1	Trophée Méditerranée Vétéran, Super Vétéran & Féminin	15' + 1T
15h25	15h45	Manche 1	Championnat Méditerranée 85cc	15' + 1T
<b>15h50</b>	<b>15h55</b>	<b>Pause</b>		
16h00	16h25	Manche 2	Championnat Méditerranée MX1	20' + 1T
16h30	16h55	Manche 2	Championnat Méditerranée 250cc 4T	20' + 1T
17h00	17h25	Manche 2	Championnat Méditerranée 125cc	20' + 1T
17h30	17h50	Manche 2	Trophée Méditerranée Vétéran, Super Vétéran & Féminin	15' + 1T
17h55	18h15	Manche 2	Championnat Méditerranée 85cc	15' + 1T
<b>18h30</b>	<b>Remise des prix</b>			






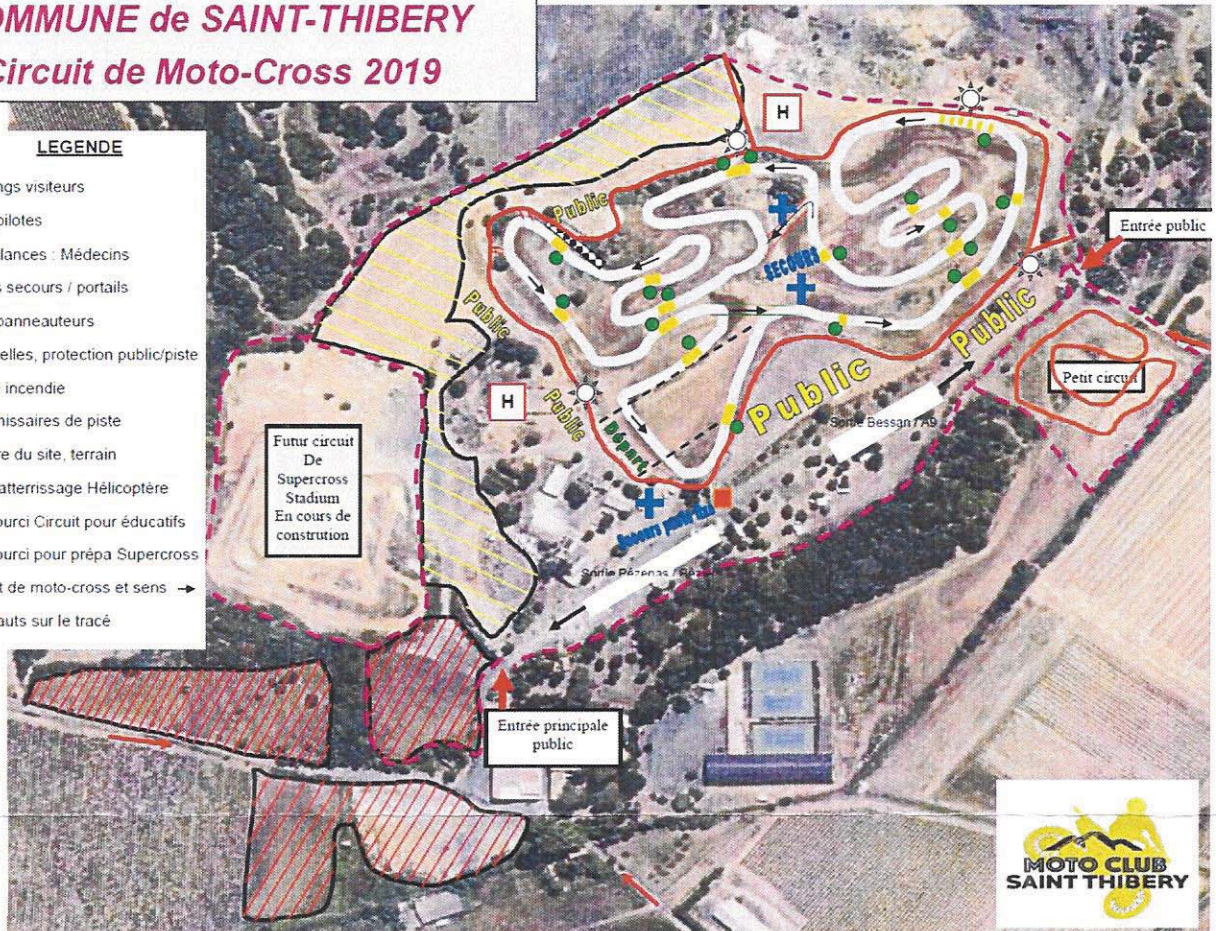
# MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2019

## PLAN DU CIRCUIT

### COMMUNE de SAINT-THIBERY Circuit de Moto-Cross 2019

#### LEGENDE

-  Parkings visiteurs
-  Parc pilotes
-  Ambulances : Médecins
-  Accès secours / portails
-  Parc panneauteurs
-  Ganivelles, protection public/piste
-  Borne incendie
-  Commissaires de piste
-  Clôture du site, terrain
-  Piste atterrissage Hélicoptère
-  Raccourci Circuit pour éducatifs
-  Raccourci pour prépa Supercross
-  Circuit de moto-cross et sens →
-  Les sauts sur le tracé



**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE  
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION  
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR**  
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX

Atteste par la présente que

**MOTO CLUB SAINT THIBERY**

Domaine de la Viere  
34630 ST THIBERY

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT000050T-RCO1325** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross de Ligue National** » se déroulant du 22/09/2019 à 07H00 au 22/09/2019 à 22H00.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 01/08/2019

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

**S.A.S ASSURANCES LESTIENNE**

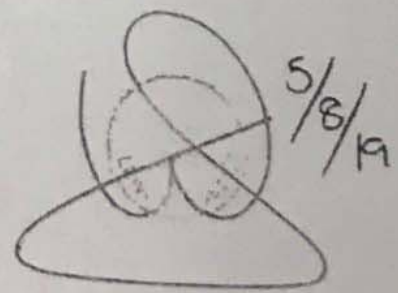
BP 34

51873 REIMS CEDEX

Tél. 03 26 87 71 38 Fax 09 70 62 90 43

RCS Reims 529 120 842 - APE 6622 Z - orias 10053161

Email : assurances.lestienne@orange.fr

 5/8/19